

DEPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE FREJUS  
JPP/CR/VG/AB

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**SEANCE DU 05 DECEMBRE 2023**

Effectif du Conseil d'Administration	17	Télétransmission en Préfecture	08 DEC. 2023
Membres en exercice	17	Date Réception	08 DEC. 2023

Le cinq décembre deux mille vingt-trois, à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Fréjus, régulièrement convoqué le 30 novembre – après une première séance prévue en date du 30 novembre 2023 et constatation de l'absence de quorum - s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale (Salle de réunions), le Kipling, 305 avenue Aristide Briand à Fréjus, sous la présidence de Monsieur David RACHLINE, Président du Centre Communal d'Action Sociale, représenté par Mme Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

**PRESIDENT** : Monsieur David RACHLINE, représenté par Mme Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

**PRESENTS** : Mmes BONNOT, GATTO, CHIERICO, CREPET, EL AKKADI, MM. PETIT, PERONA, Membres

**ABSENTS EXCUSES** : Mmes CREPIN, CALAMUSA-LEMAITRE, SABATIER, JACQUEMIN, BLESIOUS  
MM CAVIGLIOLI, BOURDIN, JOUANIC Membres

**REPRESENTES:**

Conformément à l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles ont donné pouvoir de voter en leur nom :

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Imane EL AKKADI

<b>DELIBERATION N° 320 / 23</b>	<b><u>EHPAD "LES EAUX-VIVES"</u></b>
Affiché du <b>08 DEC. 2023</b> Au <b>08 FEV. 2024</b>	<b>CREANCES IRRECOUVRABLES ADMISSION EN NON-VALEURS ET CREANCES ETEINTES</b>

**Madame Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente expose :**

La Trésorerie de l'Esterel, en charge du recouvrement pour le compte du Centre Communal d'Action Sociale et des budgets annexes, dresse annuellement un état des créances irrécouvrables, en raison de la disparition ou du décès des débiteurs sans héritier, ni revenus susceptibles de solder les titres, relatifs aux prestations de services émis par l'EHPAD « Les Eaux-Vives »



La précédente délibération n°276/23 en date du 31 mai 2023 a dressé un état des créances non recouvrées pour l'EHPAD.

Après discussion avec la trésorerie, une nouvelle liste de créances a été établie pour 2023. Cette dernière tient compte des mandats déjà effectués et de sommes pouvant être encore recouvrées.

Toutefois dans certains cas, les montants ne peuvent plus être recouverts (surendettement accompagné de mesure d'effacement de la dette) ; il convient alors de constater les écritures au titre des créances éteintes :

Reste dû **13 636.23 €** à inscrire au :

**Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante ».**

> Article 6542 « Créances éteintes »

## **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**APRES** avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

**AUTORISE** l'admission en non valeurs des créances irrécouvrables des sommes ci-dessus sur l'exercice 2023, selon le détail fourni par la trésorerie, pour l'EHPAD les Eaux-Vives,

**DIT** que la dépense sera couverte par les crédits inscrits au budget de l'exercice courant, au chapitre 65 : « Charges de gestion courante »,

**SOUMET** la présente délibération au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var,

**AINSI** fait et délibéré à Fréjus, le 05 Décembre 2023 et ont signé au registre tous les membres présents, après lecture faite.

**POUR EXPEDITION CONFORME**

**POUR LE PRESIDENT  
LA VICE PRESIDENTE**

**Nassima BARKATLAH**